



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-438

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2022

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination des affaires parisiennes

75-2022-06-10-00008 - Arrêté préfectoral modificatif répartissant les électeurs de Paris entre les bureaux de vote pour la période comprise entre le 1er Janvier 2022 et le 31 décembre 2022 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2022-06-10-00008

Arrêté préfectoral modificatif répartissant les
électeurs de Paris entre les bureaux de vote pour
la période comprise entre le 1er Janvier 2022 et
le 31 décembre 2022



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

**Arrêté préfectoral modificatif n°
Répartissant les électeurs de Paris entre les bureaux de vote pour la période comprise
entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et, notamment, ses articles L.12 à L.16, R.40, R.129 et R.130 ;

Vu l'article L.2511-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la mairie de Paris en date du 27 mai 2022 ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté préfectoral n°75-2021-08-27-00005 est modifié comme suit :

En annexe, le découpage des bureaux de vote parisiens par circonscriptions, secteurs et arrondissements, ainsi que la désignation des bureaux de vote centralisateurs dans le cadre des élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

Le reste demeure sans changement.

Article 2 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la maire de Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv/ile-de-france).

Fait à Paris, le 10 juin 2022

Le préfet,

SIGNÉ

Marc GUILLAUME

